

## 1. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Le cadre de santé formateur se situe en Liaison hiérarchique avec la directrice de l'institut de formation et en Liaisons fonctionnelles avec :

- le secrétariat de l'institut concernant la gestion administrative et le suivi des dossiers des apprenants,
- l'équipe d'hygiène,
- l'ensemble des cadres de proximités des établissements de santé, dans le cadre de l'accueil des apprenants en stage,
- les responsables de scolarité de l'UFR santé,
- les professionnels experts intervenant au cours des unités d'enseignements,
- l'ensemble des différents services de l'établissement support.

## 2. MISSIONS

Le cadre de santé formateur a pour mission principale de former des futurs professionnels infirmiers et aides-soignants. Son rôle est de concevoir et organiser les conditions de l'apprentissage des apprenants en formation initiale en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. Il organise et réalise des actions de formation continue dans des domaines liés aux soins, à la santé.

Le cadre de santé formateur peut se voir attribuer :

- Des missions pédagogiques comme :
  - référent d'année,
  - référent de suivi pédagogique,
  - référent d'unité d'enseignement ou de module,
  - référent commission d'attribution des crédits,
  - responsable pédagogique de promotion<sup>1</sup>
- Des missions transversales comme :
  - référent CEFIEC,
  - Formateur Référent Universitaire (FRU),
  - référent du projet régional de santé,
  - référent formation continue,
  - référent hygiène,
  - référent handicap,
  - référent informatique, numérique
  - membre de groupe de travail (tutelles, établissements de santé...).

<sup>1</sup> Fiche mission responsable pédagogique de promotion

### 3. NIVEAU DE FORMATION ET/OU DIPLOME REQUIS <sup>2</sup>:

Les formateurs permanents de l'institut sont titulaires :

- d'un titre permettant l'exercice des professions pour lesquelles l'institut est autorisée ;
- du diplôme de cadre de santé ou d'un des certificat de cadre auxquels ce diplôme s'est substitué ou d'un diplôme reconnu équivalent ou d'un diplôme ou titre universitaire à finalité professionnelle dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou des sciences humaines d'un niveau au moins égal ou supérieur à celui de la certification visée par la formation autorisée.

### 4. LES ACTIVITES :

#### 4.1 Les activités principales

##### **Concevoir, organiser, gérer et coordonner les dispositifs de formation initiale**

- co construction, mise en œuvre et déclinaison du projet pédagogique en lien avec les référentiels de compétences,
- organisation et gestion de l'ingénierie liée à la mission de référent d'unités d'enseignement (UE) ou de modules dont il a la responsabilité,
- coordination des professionnels experts extérieurs et accueil des différents partenaires ,
- préparation et animation des travaux dirigés,
- gestion des locaux et du matériel pédagogique,
- évaluation de la formation dispensée en fonction des résultats obtenus et des objectifs atteints et proposition de réajustements à l'issue de bilans,
- identification des besoins prévisionnels lors de changements ou de la construction des projets en ayant une vision prospective et anticipative.

##### **Réaliser des prestations d'enseignement et de formation auprès des apprenants**

- mise en œuvre d'activités de pédagogie directe, indirecte et transversale quelle que soit l'année de formation, quelle que soit la population d'apprenants : étudiants infirmiers/élèves aides-soignants pour donner sens et faire vivre la collaboration ide/as de manière effective,
- réalisation de choix stratégiques en termes de contenus d'enseignement,
- définition des objectifs d'enseignement,
- définition des méthodes et de moyens à mettre en œuvre visant l'alternance de situations d'apprentissages formelles ou informelles et de méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs, aux contenus et aux caractéristiques de la population formée,
- préparation et dispensation de cours magistraux, de travaux pratiques et de travaux dirigés,
- conception des dispositifs d'évaluation,
- correction des différents travaux réalisés par les étudiants et les élèves,
- analyse des résultats et réajustement éventuel afin d'optimiser la construction des apprentissages en lien avec les compétences visées,
- recherche du développement de l'aptitude des étudiants en soins infirmiers à l'initiation à la recherche en soins.

##### **Accompagner les étudiants et les élèves dans leur projet de formation**

- mise en œuvre de l'accompagnement pédagogique individuel et collectif des apprenants afin d'identifier leurs besoins,
- accompagnement des apprenants dans l'analyse des pratiques, le processus de formation et de professionnalisation,
- accompagnement des apprenants lors des stages par un temps de préparation, un suivi sur site et une exploitation du vécu au retour de stage,
- partage des valeurs et de règles déontologiques du métier pour initier une réflexion éthique,
- développement de stratégies pédagogiques qui permettent à l'apprenant de mobiliser les opérations mentales du raisonnement clinique,
- accompagnement des apprenants vers un positionnement professionnel adapté,

---

<sup>2</sup> Article 11, arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et école de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de la santé publique

- valorisation de la progression des apprenants,
- proposition d'aides pédagogiques lors de difficultés ou d'échecs.

#### **Contribuer à la mise en œuvre de la démarche qualité et gestion des risques**

- mise en œuvre de la démarche de certification Qualiopi et suivi des indicateurs,
- mise en œuvre d'une démarche responsable et objective au regard de l'évaluation,
- vérification de l'acquisition des connaissances et des capacités en vue de resituer à l'apprenant face à ses objectifs,
- organisation et mise en œuvre de dispositifs d'évaluation de la qualité de la formation et de la satisfaction des apprenants,
- mise en place de modalités des traitements des difficultés, aléas, réclamations des apprenants, analyse et mise en œuvre de mesures d'amélioration.

#### **Assurer une veille professionnelle, réaliser des études et travaux de recherches et d'innovation**

- actualisation de ses connaissances et de sa formation contribuant à l'enrichissement de ses compétences pédagogiques et de son perfectionnement professionnel,
- maîtrise des outils informatiques et des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation),
- participation à la veille documentaire,
- communication sur les projets de l'institut en interne et externe,
- développement de partenariats (structures accueillant des stagiaires, autres instituts de formation...),
- participation à des groupes de travail institutionnels, avec L'ARS, le GCS, et/ou le CEFIEC...,
- analyse de sa pratique professionnelle.

#### **Participer à des actions de formation continue**

- participation aux dispositifs de sélection d'entrée en formation IFSI/IFAS,
- participation à la construction de programme de formation continue dans un domaine d'expertise et réalisation d'actions de formation (tutorat des étudiants en soins infirmiers, élèves aides - soignants).

#### **Initier et entretenir une relation de partenariat avec les terrains de stage**

- mise en œuvre des missions de cadre de santé formateur référent de stage,
- collaboration avec les lieux de stage à l'identification des activités et des situations de soins emblématiques rencontrées en lien avec le développement des compétences.

### **4.2 Autres activités**

- participation aux épreuves de sélection IDE et AS,
- communications extérieures dans le cadre du plan d'attractivité de l'IFSI/IFAS,
- participation aux différentes réunions, groupe de travail ou comité de pilotage :
  - o réunions pédagogiques,
  - o réunion cadres du CHLP,
  - o commission des soins infirmiers et rééducation et médico technique du CHLP,
  - o réunion régionale CEFIEC,
  - o groupe de travail au sein de l'établissement support, ou ARS, ou université,
- accueil, accompagnement et tutorat des nouveaux formateurs et étudiants cadres de santé.

## **5. CONNAISSANCES REQUISES :**

- des textes régissant la formation conduisant aux diplômes d'état infirmier et aide-soignant,
- du fonctionnement et de l'organisation d'un institut de formation et de son projet pédagogique,
- de la maîtrise des outils bureautique (WORD, EXCEL, POWER POINT),
- des nouvelles technologies de la formation et communication (visio conférence, classe virtuelle...).

## **6. COMPETENCES ET QUALITES PROFESSIONNELLES**

### **6.1 Compétences organisationnelles :**

- avoir le sens des priorités,
- prendre en compte le contexte d'un institut de formation,
- gérer les imprévus,
- faire preuve d'adaptabilité,
- travailler en autonomie, en collaboration et à rendre compte de ses activités,
- anticiper les besoins des apprenants.

### **6.2 Compétences méthodologiques :**

- avoir un esprit d'analyse et de synthèse,
- maîtriser la démarche projet,
- formaliser les modalités d'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences des apprenants.

### **6.3 Compétences relationnelles :**

- être à l'écoute, avoir une ouverture d'esprit,
- faire preuve d'empathie et de bienveillance envers les apprenants et les collaborateurs,
- adapter sa posture professionnelle aux différents interlocuteurs (apprenants, collaborateurs, experts..),
- être en capacité de se distancier face à une situation complexe,
- faire preuve de discrétion et respecter les règles de confidentialité,
- développer des valeurs et une éthique professionnelle communes,
- travailler en équipe.

### **6.4 Qualités professionnelles :**

- disponibilité,
- adaptabilité,
- dynamisme,
- créativité,
- force de proposition.

## **7. CONDITIONS PARTICULIERES DU METIER**

- travail à temps plein,
- forfait jour, horaires flexibles,
- présence au sein de l'institut de 8h30 à 16h30,
- congé pédagogique annuel non fractionnable, non récupérable fixé à 6 jours ouvrés maximum pour chacune des périodes de vacances de Noël et de Pâques (temps compensatoire pour des travaux pédagogiques effectués à domicile),
- participation à la journée porte ouverte annuelle, organisée un samedi matin récupérable,
- déplacements avec véhicule personnel pour les encadrements cliniques des apprenants ou réunions de travail.